



VERSAILLES

# Porchefontaine Conseil de quartier

**Conseil du lundi 15 janvier 2018**

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Membres du conseil :

**Collège des personnes élues :**

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Miralles, André Montialoux, Francis Naudin, Marie-Caroline Prouff, Alain Roger

**Collège des associations :**

Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Michèle Divan représentante titulaire du CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFC de Versailles, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, Hélène Schützenberger représentante titulaire de VEI, Geneviève Silvestre représentante titulaire de SESAKINO UFO, Chantal Simian représentante titulaire de SNL

**Collège des personnes qualifiées :**

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, David Crépy, Nicolas Fouquet

Etaient excusés : Michel Lefèvre Vice-Président, Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, Valérie Chenuc, Stéphanie Lescar, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Isabelle Richard, Abdenor Salhi, directeur de la Maison de Quartier

Etaient absents : Isabelle Lallemand, François Siméoni

Egalement présents : Marie-Jo Jacquy du Journal de l'Echo des Nouettes

## **1) Accueil des membres du Conseil de quartier dans les nouveaux locaux du CIG rue Molière**

par Messieurs Jean-François Peumery, Maire de Rocquencourt, Vice-président de Versailles Grand Parc et Président du CIG Grande Couronne, et Jean-Laurent Nguyen Khac, Directeur général du CIG

en présence de François de Mazières, Maire de Versailles et Président de Versailles Grand Parc et de Madame Emmanuelle de Crépy, Maire-adjoint déléguée à la culture, à la politique familiale, à la concertation et aux conseils de quartier.

### **Présentation des missions et du CIG** par Monsieur Nguyen Khac, Directeur général

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France réalise notamment la formation des agents territoriaux des départements de l'Essonne, des Yvelines et du Val d'Oise.

Le nouveau bâtiment construit rue Molière est très bien conçu et dispose d'un parking de 150 places qui s'ajoutent aux 75 places de parking de la rue Boileau.

Le CIG est un établissement public autonome territorial sans ministère de tutelle. Le conseil d'administration est formé de 34 membres, élus par les maires, représentant les collectivités territoriales des trois départements. Les 4 vice-présidents représentent toutes les sensibilités politiques présentes dans les collectivités.

Le CIG aide toutes les collectivités -1100- (communes, départements, régions) de manière obligatoire ou facultative. Il compte 300 actifs avec une majorité de cadres qui sont des experts dans leur domaine de compétences.

Le CIG de Versailles est le plus important des 97 centres de France. C'est le seul centre de gestion certifié ISO.

Le CIG gère principalement la fonction « personnel » pour les 100 000 agents des collectivités territoriales. Il gère la carrière, la paie, le recrutement, les concours d'entrée dans la fonction publique, la mise en oeuvre des retraites, les incidents de carrière, les conseils de discipline, le comité médical qui établit l'aptitude au travail.

En parallèle, le CIG remplit d'autres missions :

- la médecine du travail pour 700 collectivités (30 médecins et 4 infirmières, 75000 agents vus chaque année)
- la prévention hygiène et sécurité
- les archives (15 archivistes trient les archives des collectivités publiques)
- l'assurance des collectivités (le plus gros contrat de France, 45 millions d'euros par an pour 600 collectivités qui paient leurs employés quand ils ont un arrêt de travail)
- les services de conseil, organisation, urbanisme, finances
- le service AMO (assistance maître d'ouvrage)
- le contentieux des collectivités
- le conseil en informatique
- un service de remplacement d'agents territoriaux qui peut remplacer au pied levé un secrétaire de mairie, un directeur financier...

Le CIG considère que les vrais patrons sont les élus et il revendique un apolitisme total.

Il possède un parc de 85 véhicules et l'ensemble des bâtiments de la rue Molière. Depuis 1954, il y a eu 4 présidents, donc une très grande stabilité de la présidence du CIG.

Le CIG a construit 3500 m<sup>2</sup> de bureau sur 6400 m<sup>2</sup> de terrain. La moitié des employés travaille dans les collectivités. Sur 150, une grosse moitié travaille dans les anciens locaux à l'angle de la rue Boileau. Les perspectives sont à la hausse compte tenu des recrutements envisagés.

La crise de 2008 a touché les collectivités en 2013. Depuis 2010, une réforme territoriale a été engagée pour faire des économies et promouvoir l'intercommunalité. L'Etat a diminué les dotations aux collectivités et les a obligées à augmenter la fiscalité. Certaines collectivités ont dû assurer plus de tâches avec moins d'argent de l'Etat. La réforme de la taxe d'habitation ajoute une pression. Les collectivités doivent donc trouver des économies en mutualisant les compétences et en recourant à des spécialistes du CIG sur de courtes durées.

Les 1100 collectivités versent une cotisation obligatoire et une participation financière pour le travail des personnels délégués par le CIG.

### **Remarques des membres du Conseil de Quartier :**

Des employés du CIG prennent la rue Molière en contre-sens et se garent dans la rue et non sur le parking.

Le virage de la rue Boileau et de la rue Molière reste dangereux. Les vélos doivent faire un écart pour éviter la voiture garée en face.

Messieurs Peumery et Nguyen Khac précisent qu'ils en avaient été informés, qu'une sensibilisation a été faite en interne et que cela ne devrait plus arriver depuis quelque temps déjà.

Les membres du Conseil remercient vivement Messieurs Peumery et Nguyen Khac, de leur accueil dans ces nouveaux locaux ainsi que Monsieur Le Maire.

### **2) Approbation du compte-rendu du conseil du 14 novembre 2017**

Michel Carré souhaite que soit ajoutée sa remarque sur les conséquences de la loi Handicap, notamment pour les professions médicales et paramédicales.

### **3) Evolution du réseau de bus - Aménagements de voirie et d'arrêts**

Des aménagements sont nécessaires pour la restructuration de la ligne 8 : Grands Chênes - Parly 2 (un bus toutes les 30 minutes en heure de pointe ; véhicules de gabarit réduit (moins de 10m de longueur).

- Création d'un arrêt dont le nom proposé est « Centre sportif »

- Dans le sens Parly 2 - Grands Chênes, l'arrêt serait implanté au niveau du n°84 rue Rémont,
- Dans le sens Grands Chênes - Parly 2, l'arrêt serait implanté face au n°88 rue Rémont.

Le Conseil de quartier se prononce pour l'attribution du nom « Maison des sports ».

- Création d'arrêt « Stade de Porchefontaine »

- Dans le sens Parly 2 - Grands Chênes, l'arrêt serait implanté au niveau du n° 66 rue Rémont.
- Dans le sens Grands Chênes - Parly 2, une encoche existe (terminus actuel de la ligne O), l'arrêt pourrait être créé en ligne sur une longueur de 12m (l'encoche serait comblée), le reste pouvant devenir du stationnement.

Le Conseil de quartier émet un avis favorable à la dénomination « Stade de Porchefontaine »

- Création d'un terminus-régulation à Grands Chênes avec aménagement d'un quai de 12 m pour dépose/régulation/reprise après le 202 rue Rémont et aménagement d'un demi-tour.

- Création d'un couloir bus rue du Pont Colbert, entre les rues Yves le Coz et Albert Sarrault et uniquement dans ce sens. La voie de tourne-à-droite Pont Colbert - Albert Sarrault serait supprimée, l'arrêt « Albert Sarrault » serait avancé en amont du carrefour.

Cette proposition d'aménagement d'une voie de bus sur la rue du Pont Colbert entre la rue Yves Le Coz et la rue Albert Sarrault recueille un avis défavorable : risque d'encombrement accru, problème du virage du bus venant de la rue Yves le Coz.

#### **4) Projet Cœur de Village**

Le 19 décembre, la Directrice des Déplacements et aménagements urbains et la Responsable du Pôle ingénierie du service des aménagements urbains ont présenté à la commission une esquisse remaniée du projet présenté le 9 octobre prenant en compte les remarques et demandes de la Commission et explicitant les souhaits ne pouvant être retenus. Ainsi, il s'avère que la rue Coste contient dans ses trottoirs énormément de réseaux et des fosses France Télécom, et le souhait d'élargir le trottoir côté commerces ne peut être réalisé, notamment le déplacement de fosses aurait un coût très élevé. Une prochaine réunion est prévue le 5 février pour une finalisation du fait des contraintes techniques et présentation des végétaux.

#### **5) Eclairage ou pollution lumineuse par Hélène Schutzenberger, représentante de Versailles Environnement Initiatives**

Pourquoi éclairer ? Quels en ont les objectifs ?

L'éclairage public a pour vocation de :

- mieux voir pour marcher, rouler
- se sentir en sécurité
- mettre en valeur des monuments : par exemple, dans notre quartier : pont, église
- faire connaître : des commerces, bureaux, marques et produits par la publicité lumineuse.

En pratique :

- 30% à 50% de la lumière des lampadaires est envoyée vers le ciel
- un coût important : 50% de la consommation électrique d'une commune
- 40% d'économie possible en adaptant le matériel

La pollution lumineuse serait la deuxième cause de mortalité des insectes après les insecticides. Les fleurs éclairées par une lumière artificielle nocturne connaissent 62% de visites en moins par les pollinisateurs. Les oiseaux sont désorientés.

En France, on ne voit que 20% des étoiles visibles la nuit.

Que peut-on faire ?

Pour l'éclairage public : choix des lampadaires, des lieux à éclairer, modulation des horaires, détecteurs de présence....

La réglementation impose, depuis le 1er juillet 2013, à partir de 1 h du matin, l'extinction des façades des immeubles non résidentiels et des vitrines des magasins et l'extinction des bureaux 1 heure après leur fermeture.

Le Règlement Local de Publicité des villes, réglemente également la publicité lumineuse.

Le conseil donne son accord pour l'étude de solutions pour réduire la pollution lumineuse dans le quartier de Porchefontaine afin de :

- faire des économies d'argent et d'énergie
- dormir (ou vivre) dans le noir
- voir davantage d'étoiles
- maintenir le même niveau de sécurité.

Un conseiller estime qu'il faut adopter un ton plus positif que le mot pollution lumineuse et travailler avec d'autres conseils de quartier. Hélène Schützenberger peut se faire l'intermédiaire du Conseil de Quartier auprès des autres Conseils, via l'association qu'elle représente VEI.

Un membre du Conseil demande si on peut envisager d'adapter la hauteur du lampadaire à la largeur de la rue pour ne pas éclairer les particuliers mais seulement la rue.

Monique Mirallès, Pierre-Jean Airaud, Chantal Simian travailleront avec Hélène Schützenberger sur le sujet.

#### **6) Bacs de collecte textiles**

Quatre bacs sont actuellement en service dans le quartier, un nouveau a été installé en haut de la rue Albert Sarrault. Comme ils sont souvent pleins, une nouvelle étude pour mettre en place de nouveaux bacs sera menée sur proposition d'Hélène Schützenberger par Geneviève Sylvestre et elle-même.

#### **7) Permis de construire**

Francis Flamand résume deux projets importants pour le quartier

- *90-92 rue Yves Le Coz :*

Le projet prévoit la rénovation des commerces et le réaménagement de 2 logements. Une porte d'entrée est prévue sur la façade pour donner accès aux logements.

Le permis de construire conserve les façades existantes, crée deux fenêtres et un œil de bœuf au 2<sup>ème</sup> étage créé sous comble. La partie espaces verts est conservée.

- *Nouveau projet rue Coste pour la Maison de Lérins*

Le nouveau projet comprend 3 logements (au lieu de 6 en 2015), 1 commerce de 27m<sup>2</sup> et seulement 3 places de stationnement. Permis de type accession ou locatif. La façade de l'immeuble est pratiquement inchangée côté rue. L'avancée du bâtiment contre la parcelle de la librairie réduit de près de la moitié le jour naturel des occupants des 2 étages du voisin 6bis rue Coste.

#### **8) Le bureau de Poste**

Carrefour City n'a pas donné suite au projet d'y installer un point relais. Une consultation a été relancée auprès des commerçants du quartier. Le bureau actuel ne devrait pas pouvoir fermer avant l'installation d'un point relais.

#### **9) Divers**

L'ONF va procéder à des coupes dans le parc des Nouettes car la forêt est dépérissante. L'opération doit commencer au premier trimestre 2018 et durera plusieurs mois.

Fin du conseil à 23 h 15.